



Renouvellement du bail après séparation

Par **malia**, le **16/01/2012** à **14:31**

Bonjour,

Les propriétaires de mon appartement peuvent-ils ne pas renouveler le bail de mon ex-concubin pour non solvabilité alors qu'il paye le loyer ?

Par **cocotte1003**, le **17/01/2012** à **00:12**

Bonjour, si le bail est à vos 2 noms, il se continue après votre départ pour celui qui reste quelque soit sa situation financière et sans avoir à signer un nouveau bail. Les propriétaires peuvent uniquement mettre fin au bail pour reprise du logement (pour y loger eux ou leurs enfants, parents) ou bien pour vendre mais cela se fait selon une procédure très stricte. Attention même préavis fini, vous devez signer une clause de solidarité qui permet au bailleur de se retourner contre vous jusqu'à la fin d'une période triennale si votre ami ne paye pas. Puisque vous n'êtes pas marié si le bail était à votre seul nom, votre ex n'a aucun droit de rester dans le logement sans qu'un nouveau bail soit signé, cordialement